

20^{eme} TOUR DU COUESNON

MARCHES DE BRETAGNE



Souvenir Marcel BOUVIER



FEDERALE U19

Dimanche 4 JUIN 2023

DOSSIER TECHNIQUE



Etape 1

Saint Germain en Cogles – Le Chatellier
CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS

Etape 2

Saint Germain en Cogles – Le Chatellier
Epreuve en Ligne 107,200 KMS



Bienvenue à Saint Germain en Coglès

Saint-Germain-en-Coglès (*Sant-Jermen-Gougleiz* en Breton) est une commune française située dans le département d'Ille-et-Vilaine en région Bretagne, peuplée de 2044 habitants. Depuis 2010, la commune est jumelée avec une ville du Portugal : Vila Verde e Barbudo.

Chapelle Saint-Jacques à Marigny : Dernier vestige de la seigneurie de Marigny, la chapelle est dédiée à saint Jacques. Paroissiale jusqu'à la Révolution, elle devient le lieu de sépulture de la famille de Pommereul au XIX^e siècle. Inscrite en tant que monument historique en 1937 et classée en tant que site en 1938, elle garde le souvenir des Harpin, Geffelot et de Pommereul, propriétaires successifs du domaine de Marigny



Ancien manoir de la Carrée : Du XVIII^e jusqu'au début du XX^e siècle, le manoir de la Carrée a appartenu aux du Pontavice de Heussey. Cette famille a donné des personnages tels qu'hommes de lettres, militaires, directeur de haras nationaux, propriétaires terriens. Ce sont les héritiers de Théophile Malo Corret de la Tour d'Auvergne. En 1858, Auguste de Villiers de L'Isle-Adam a rendu visite à son ami et mentor Hyacinthe du Pontavice de Heussey au manoir de la Carrée.

Les bois de Saint-Germain abritent le cimetière particulier de la famille. Le descendant direct du fondateur y a été inhumé en 2009.

Église Saint-Germain-d'Auxerre

Base de la tour et chœur datant du XV^e siècle, corps de l'édifice construit de 1850 à 1853 par Charles Langlois, architecte diocésain.



Le dolmen du Rocher-Jacquau

Il est classé au titre des monuments historiques depuis 1921

Grange de la Gélinais

Elle est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 29 août 1988



DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Samedi 3 juin 2023 : Permanence de 16h à 18h au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

Dimanche 4 juin 2023 : Permanence à partir de 7h30 au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

1^{ère} DEMI ETAPE

ST GERMAIN EN COGLES – LE CHATELLIER

CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS

Contrôle des vélos et du matériel : à partir de 7h45

1^{er} départ : 8h30

Réunion des directeurs sportifs : 13h00

au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

Présentation des Equipes : 13h15

À Saint Germain en Coglès

2^{ème} DEMI ETAPE

St GERMAIN EN COGLES – LE CHATELLIER

62.700 Kms en ligne + 5 Tours de 8.900 KMS

Soit 107,2 Kms

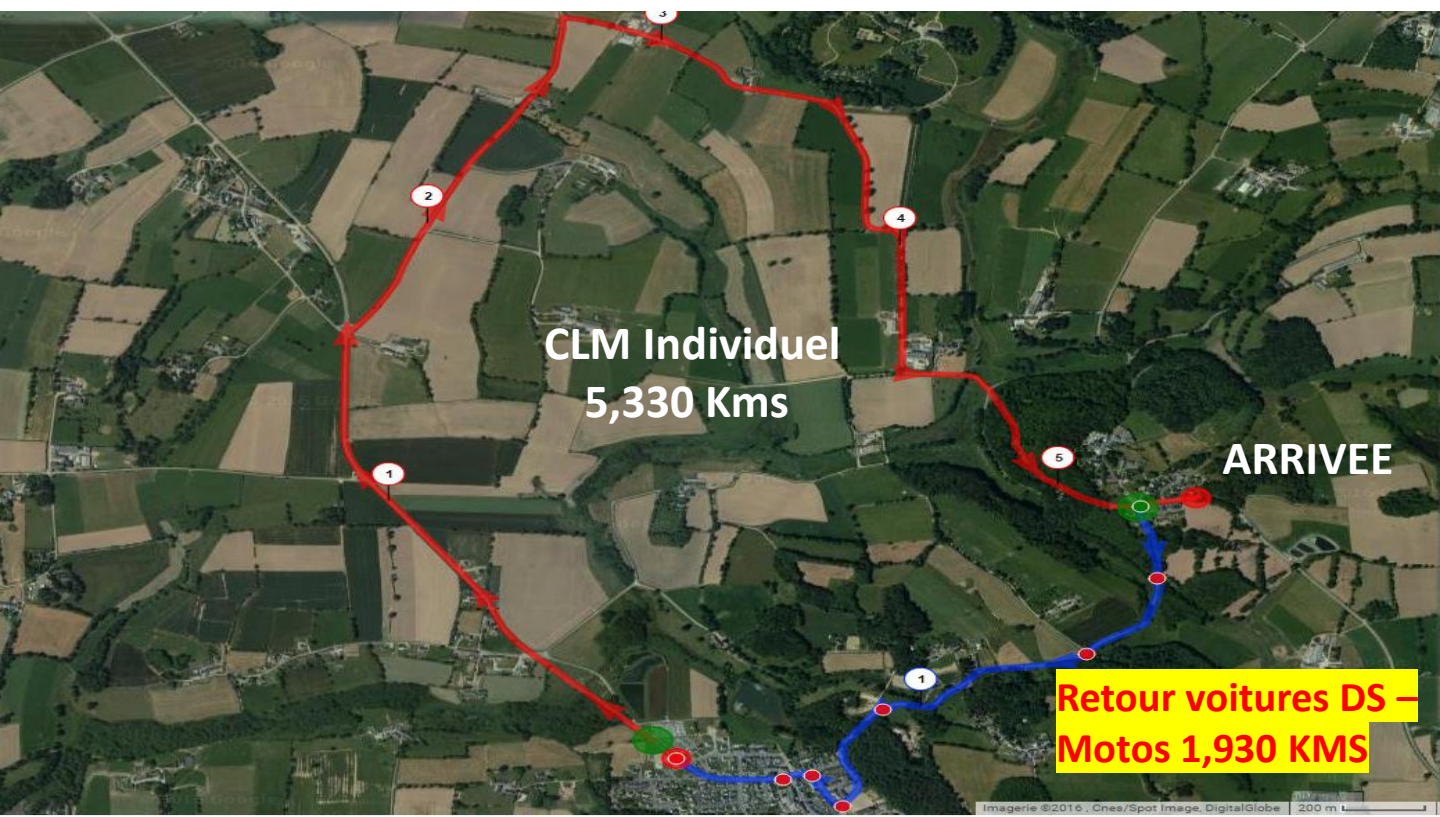
Départ fictif : 14h15

Départ réel : 14h20

1^{ère} Demi - Etape

Saint Germain en C - Le Chatellier

CLM Individuel de 5,330 KMS



Saint Germain en Cogles – Le Chatellier CLM Individuel

5,330 Kms

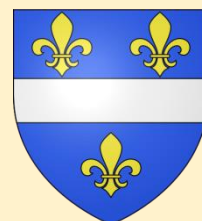
Contrôle des vélos et du matériel : à partir de 7h45

Départ du premier coureur : 8h30

ROUTES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRE
		PARCOURU	A PARCOURIR	1 ^{er} Coureur
D17	DEPART / Route de Montours (face au parking du cimetière)	0	5.330	8h30
D 17	SORTIE SAINT GERMAIN EN COGLES	0.100	5.230	8h30
D17 / D 105	VERS SAINT GEORGES DE REINTEMBault – PARC FLORAL	1.500	3.830	8h32
C 6	Vers LE CHATELLIER	2.700	2.630	8h34
C 6	CHATEAU DU PARC FLORAL – LE CHATELLIER	3.400	1.930	8h35
D 219	Vers le CHATELLIER	4.600	0.730	8h37
D 219	ENTREE LE CHATELLIER	5.000	0.330	8h38
D 219	TOUT DROIT (DERIVATION A DROITE)	5.200	0.130	8h38
D 219	ARRIVEE	5.330	0.00	8h38



ST-GERMAIN-EN-COGLÈS



LE CHÂTELLIER

2^{ème} Demi - Etape

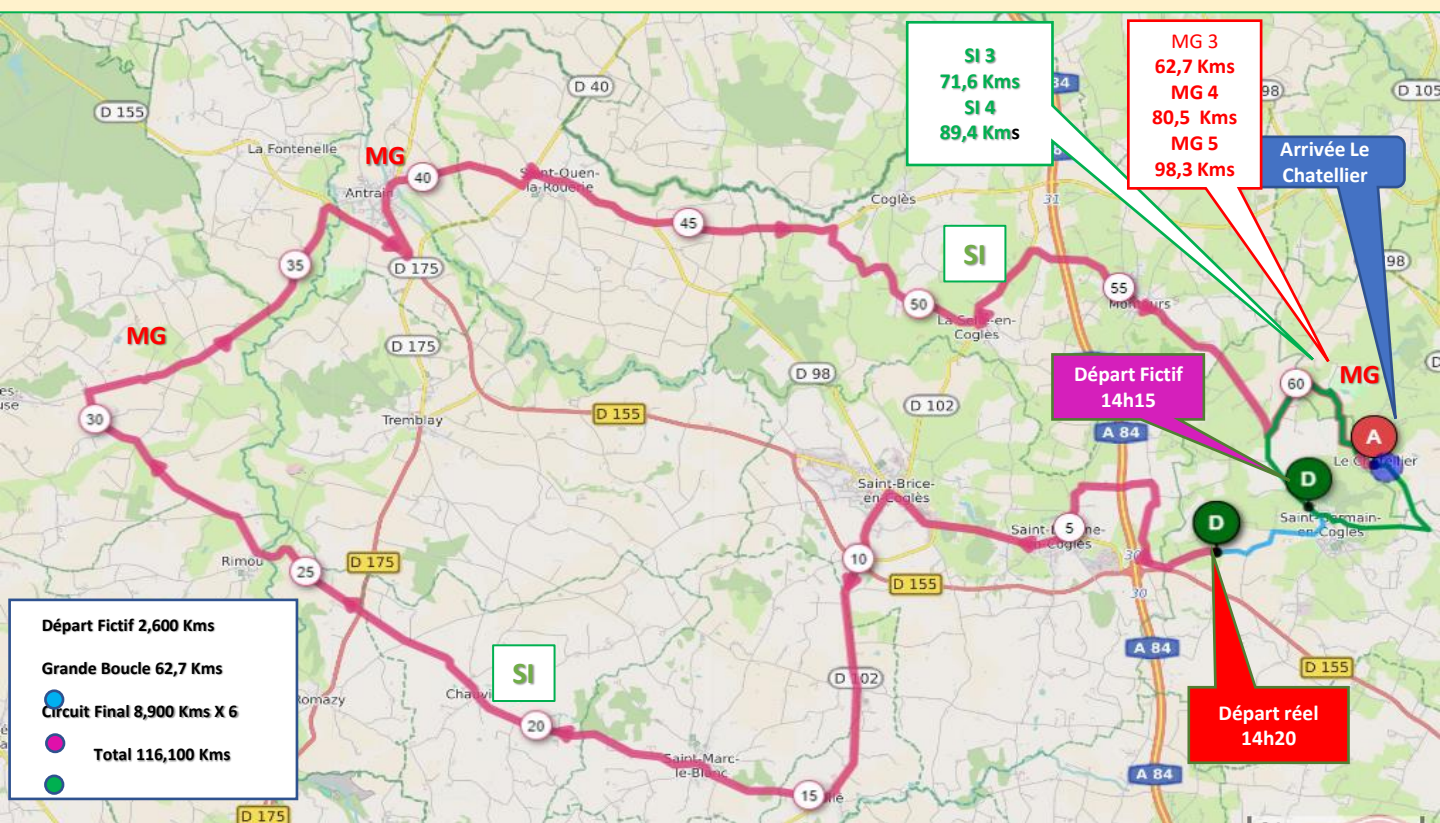
Saint Germain en Cogles – Le Chatellier

62,700 Kms en ligne + 5 tours de 8,900 Kms

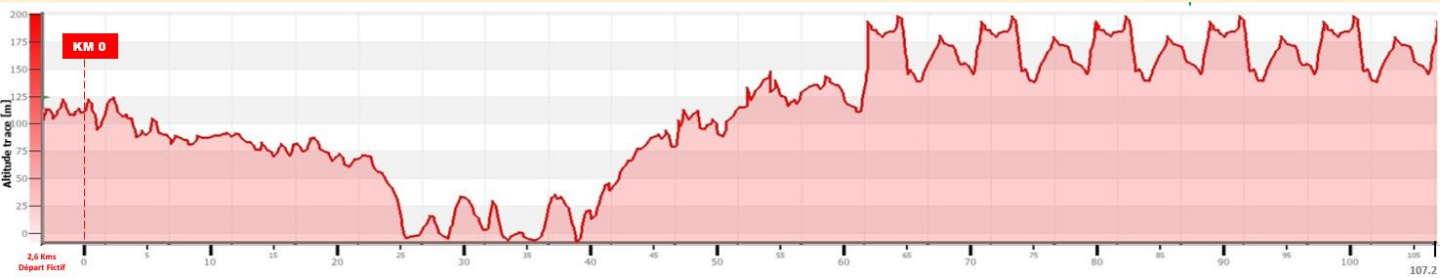
Grande boucle : 62,700 kms

Circuit : 5 tours de 8,900 kms soit 44,500 kms

TOTAL : 107,200 KMS



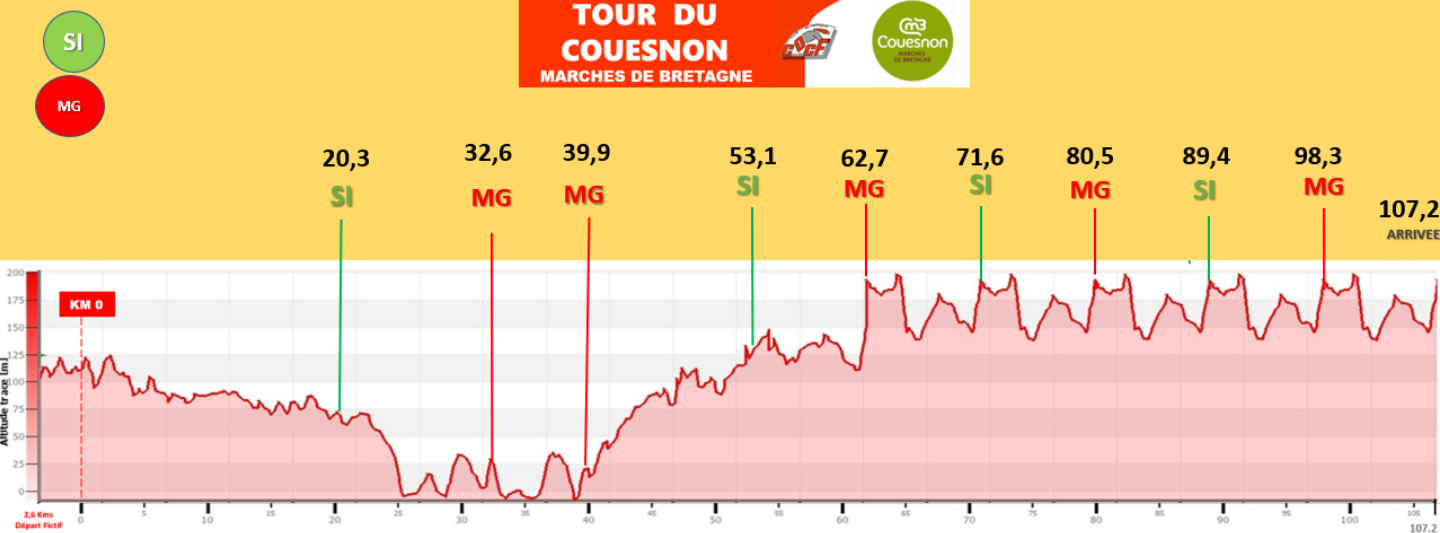
Altimétrie



TOUR DU COUESNON MARCHES DE BRETAGNE



TOUR DU COUESNON MARCHES DE BRETAGNE



Le classement meilleur grimpeur :

- Km 32,6 : Côte du Haut Houx Antrain
- Km 39,9 : Côte de La Choix avant Saint Ouen la Rouerie
- Km 62,7 : 1^{er} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 80,5 : 3^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 98,3 : 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

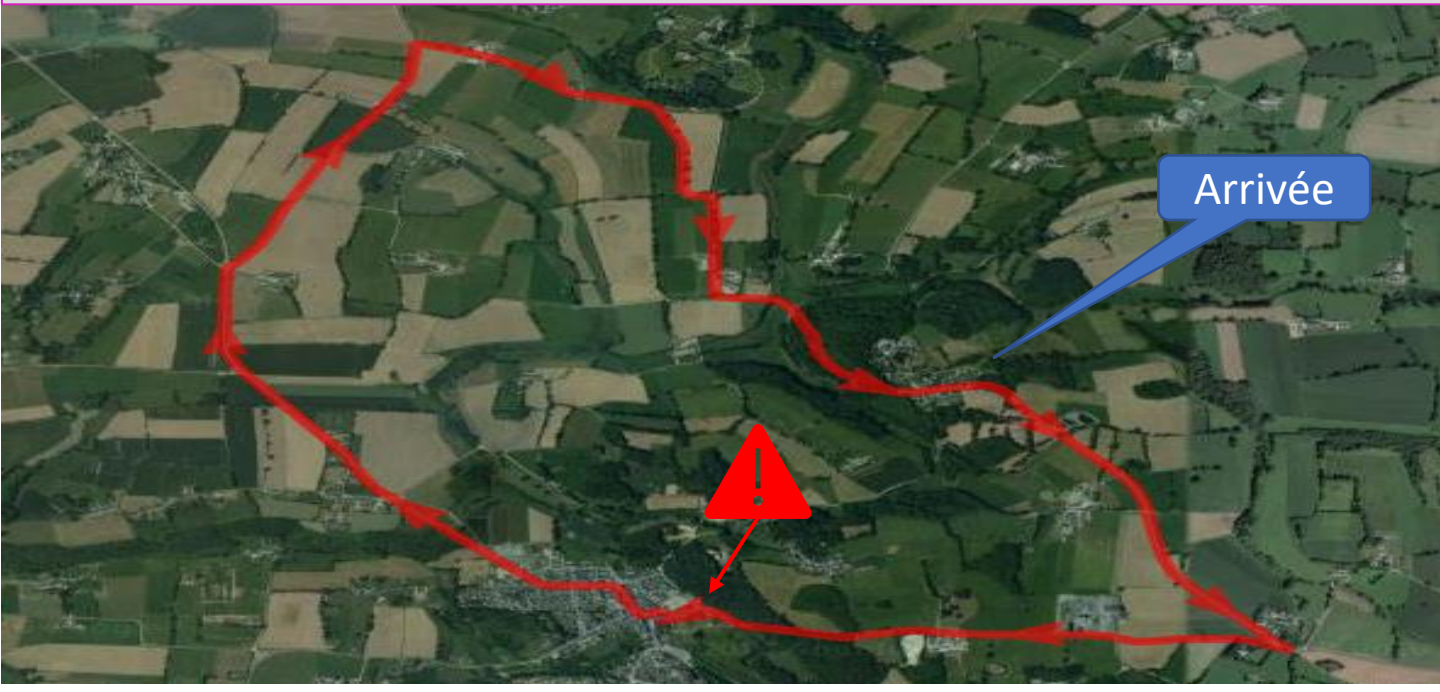
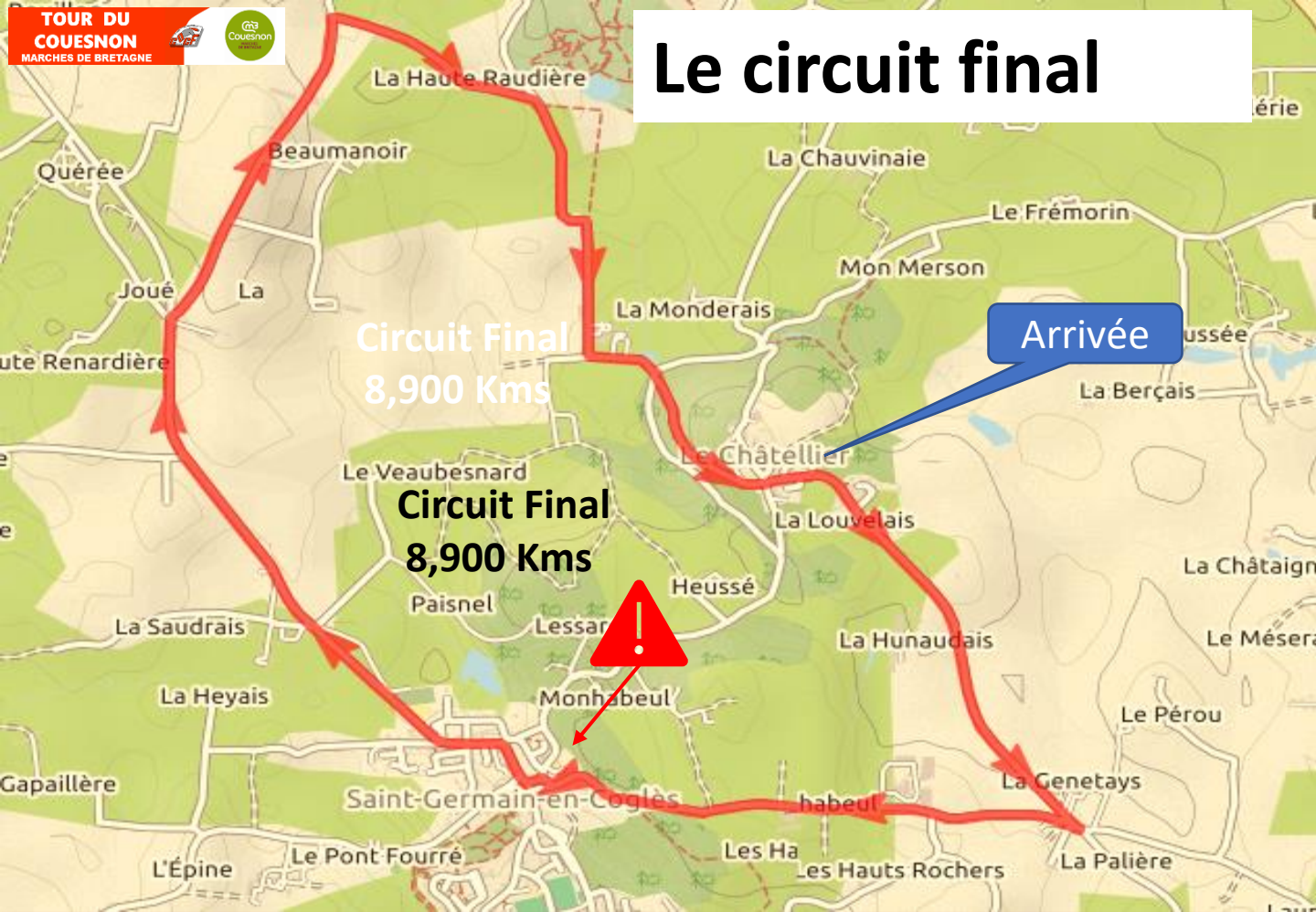
Le classement meilleur animateur :

- Km 20,3 : Entré Chauvigné
- Km 53,1 : D17 Sortie de la Selle en Cogles
- Km 71,6 : 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 89,4 : 4^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

Le circuit final



TOUR DU COUESNON MARCHÉ DE BRETAGNE - SOUVENIR MARCEL BOUVIER

ST GERMAIN EN COGLES – LE CHATELLIER (Etape 2) 107.200 KMS

Présentation des équipes : 13 H 15 Podium Pigeon à Saint Germain en Cogles

Parcours en ligne : 62.7 kms + 6 tours de circuit de 8,9 kms : 53.4 kms

Kilométrage total : 116,1 kms

DEPART FICTIF : Route de Montours, Sortie ST GERMAIN EN COGLES, à droite vers RD19 St Etienne en Cogles soit 2,6 kms neutralisé

ROUTES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		MOYENNE HORAIRE		
		PARCOURU	A PARCOURIR	36 km/h	38 km/h	40 km/h
RD 17	Départ Fictif : Près du cimetière St Germain en Cogles	0.000				
	Sortie Saint Germain en Cogles	0.900				
RD19	DEPART REEL : Tout droit au carrefour km 0 Marigny (2.600 kms)	0.000	107.2	14 h 20	14 h 20	14 h 20
RD 103	Entrée ST ETIENNE EN COGLES	4.800	102.4	14h28	14.h27	14h26
VC 85	Sortie ST ETIENNE EN COGLES	6.100	101.1	14h30	14h29	14h28
VC 68	Entrée ST BRICE EN COGLES	7.400	98.8	14h32	14h31	14h29
RD 98	Sortie ST BRICE EN COGLES	9.600	97.6	14h36	14h35	14h34
RD 102	Entrée BAILLE	14.300	92.9	14h43	14h42	14h41
RD 18	Sortie BAILLE vers Saint Marc le Blanc	14.900	92.3	14h44	14h43	14h42
RD 18	Entrée ST MARC LE BLANC	16.400	90.8	14h47	14h45	14h44
RD 18	Sortie ST MARC LE BLANC vers Chauvigné	17.300	89.9	14h48	14h47	14h45
RD 18	SI Carrefour avec RD 22 St Christophe Valains tout droit Chauvigné	20.300	86.9	14h53	14h52	14h50
RD 18	Entrée CHAUVIGNE	20.600	86.6	14h54	14h52	14h50
RD 18	Sortie CHAUVIGNE vers Rimou	21.500	85.7	14h55	14h53	14h52
RD 18	Entrée RIMOU	25.900	81.3	15h03	15h00	14h58
RD 18	Sortie RIMOU vers Bazouges la Pérouse puis vers Antrain RD 313	26.300	80.9	15h03	15h01	14h59
RD 313	MG Montés 600m 6% à 8% Carrefour Ville Marie	32.600	74.6	15h14	15h11	15h08
RD 175	Entrée ANTRAIN	38.300	68.9	15h23	15h20	15h17
RD 15	Sortie ANTRAIN vers Saint Ouen la Rouerie	39.500	67.6	15h25	15h22	15h19
RD 15	MG Montée 400m 6% à 8% vers Saint Ouen la Rouerie	39.900	67.3	15h26	15h23	15h19
RD 15	Entrée SAINT OUEN LA ROUERIE	41.900	65.3	15h29	15h26	15h22
RD 15	Sortie SAINT OUEN LA ROUERIE vers Cogles	42.700	64.5	15h31	15.27	15.24
RD 15	Entrée COGLES	48.100	59.1	15h40	15h35	15h32
RD 17	Sortie COGLES vers RD 17 la Selle en Cogles	48.600	58.6	15h41	15h36	15h32
RD 17	Entrée LA SELLE EN COGLES	51.500	55.7	15h45	15h41	15h37
RD 102	Sortie LA SELLE EN COGLES	51.900	55.3	15h46	15h41	15h37
RD 102	SI 200 m avant carrefour puis direction Montours	53.100	54.1	15h48	15h43	15h39
RD 17	Entrée MONTOURS	55.000	52.2	15h51	15h46	15h42
RD 17	Sortie MONTOURS VERS St Germain En Cogles	55.700	51.5	15h52	15h47	15h43
RD 17 / RD 105	Carrefour prendre à gauche directions le CHATELLIER (Entrée Circuit)	59.000	48.2	18h58	15h53	15h48
RD 219	Entrée LE CHATELLIER	62.500	47.7	16h04	15h58	15h53
D19	MG : 1er passage sur la ligne arrivée CT 5	62.700	44.5	16h04	15h59	15h54
C 4	Entrée ST GERMAIN EN COGLES ATTENTION Descente dangereuse 12 %	65.500	41.7	16h09	16h03	15h58
RD 17	Sortie SAINT GERMAIN EN COGLES	66.400	40.8	16h10	16h04	15h59
RD 105 / RD 219	Retour vers le Chatellier	67.900	39.3	16h13	16h07	16h01
RD 219	SI 2ème passage sur la ligne CT 4	71.600	35.6	16H19	16H13	16H07
RD 219	MG : 3ème passage sur la ligne CT 3	80.500	26.7	16 h 34	16 h 27	16 h 20
RD 219	SI 4ème passage sur la ligne CT 2	89.400	17.8	16h49	16h41	16 h 33
RD 219	MG : 5ème passage sur la ligne CT 1	98.300	8.9	17h03	16h55	16h47
RD 219	ARRIVEE FINALE	107.200	0	17 h 18	17 h 09	17 h 00

Guide Technique

Article 1 - Règlement :

Le 20^{ème} Tour du Couesnon Marche de Bretagne Souvenir Marcel Bouvier est organisé par l'Amicale Cycliste Couesnon Nord et contrôlé par le Club Olympique Cycliste Fougerais le dimanche 4 juin 2023 sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 - Catégorie :

L'épreuve est de classe 1.34, c'est à dire ouverte aux coureurs de la série U19 engagés individuellement ou par équipe.

Article 3 - Distance :

1 ^{ère} demi-étape :	5.330 Kms	Contre la montre individuel.
2 ^{ème} demi-étape :	107,2 Kms	Epreuve en ligne (1 boucle de 62,7 Kms puis 5 tours de 8,9 Kms).

La distance totale de l'épreuve est de : 112,530 kms.

Article 4 - Collège des commissaires :

Le collège est composé des membres suivants :

Président de jury :
Commissaire titulaire 1 :
Commissaire titulaire 2 :
Juge à l'arrivée :
Chronométrateur :
Chronométrateur :
Commissaire Moto :

Le président du jury des commissaires et les deux commissaires titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des commissaires.

Article 5 - Permanence :

La permanence se tiendra à la **Salle des Services Techniques**, route de Montours à Saint Germain en Coglès. Elle sera ouverte le samedi 3 juin 2023 de 16h à 18h et le dimanche 4 juin 2023 à partir de 7h30.

La remise des dossards et des plaques de cadre se fera au même endroit pendant les heures de permanences.

La réunion technique de la Direction de Course, avec les Arbitres et les Directeurs Sportifs, se tiendra à la **Salle des Services Techniques à 13 heures**.

Article 6 - Contre la montre individuel :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Les coureurs devront se présenter aux opérations de contrôle des vélos, du matériel ainsi que pour la signature 10 minutes avant l'heure de leur départ (les arbitres seront présents à partir de 7h45).

L'ordre de départ des concurrents se fera par tirage au sort effectué par l'organisateur le vendredi soir qui précède l'épreuve.

Le départ se fera tenu sur la rampe de lancement prévu à cet effet.

Le premier coureur s'élancera à 8h30.

Le chronométrage sera effectué manuellement par les chronométrateurs présents.

Chaque concurrent sera précédé d'un motard AMS 35 qui lui ouvrira la route sachant que le parcours sera entièrement fermé à la circulation.

Article 7 - Course en ligne :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Après l'appel des coureurs et le départ fictif, le départ réel se fera lancé, à l'endroit mentionné sur le programme officiel (à la sortie de Saint Germain en Coglès au lieu dit Beaumenoir (Carrefour D105/C6).

Cet endroit sera matérialisé par un panneau « km 0 ».

L'ordre de marche des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC.

Article 8 - Dépannage :

Deux véhicules équipés de « Bretagne Service course », avec mécaniciens à bord, assureront le dépannage neutre. Les véhicules des équipes pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course. L'ordre des voitures pour l'épreuve en ligne sera établi selon l'ordre du classement général individuel au temps.

Article 9 - Véhicules suiveurs :

Tous les monospaces et multiplas sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques. Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

Article 10 - Radio Tour

La fréquence Radio Tour sera : 157.5750

Bretagne Service Course mettra à disposition des postes radio à partir de 12h sur le parking de la permanence. Ils devront être ramenés au même endroit à l'issue de l'épreuve.

Article 11 - Parcours :

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des commissaires en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :

- 1- De modifier le parcours.
- 2- De déterminer une neutralisation temporaire de la course.
- 3- D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.
- 4- De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

Article 12 - Obstacles sur le parcours :

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 15 motards sécurités de l'association AMS 35 , à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

Article 13 - Ravitaillement :

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le panneau « Km 50 » et interdit dans les 2 derniers tours du circuit final. Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place avant la ligne d'arrivée sur le circuit (point de passage à chaque fin de boucle). Cette zone de ravitaillement sera précédée d'une zone de collecte des déchets dite « zone verte ».

Trois possibilités de ravitaillement :

Si peloton groupé : uniquement par les accompagnateurs et à pied.

Si échappée (+10 coureurs) : uniquement accompagnateurs et à pied.

Si échappée (-10 coureurs) : à partir de la voiture du directeur sportif à l'arrière du groupe avec l'accord des commissaires.

Le Président du Jury des commissaires aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

Article 14 - Arrivée :

Un panneau indiquera les 25, 20, 15, 10, 5, 4, 3 et 2 derniers kilomètres.

Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300m, 200m, 150m, 100m, 75m, 50m, 25m).

Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée.

Article 15 - Délais :

1^{ère} demi-étape CLM : Le délai sera de 25% du temps du vainqueur du clm.

2^{ème} demi-étape en ligne : Le délai sera de 10% du temps du vainqueur.

Article 16 - Pénalités :

Le barème réglementaire des pénalités appliqué sera celui de la FFC.

Article 17 - Les classements :

L'épreuve comprend quatre classements distincts :

- Le classement général individuel au temps
- Le classement du meilleur grimpeur
- Le classement du meilleur animateur
- Le classement du meilleur Juniors 1^{ère} année

MAILLOT JAUNE
MAILLOT A POIS
MAILLOT VERT
MAILLOT BLANC

Article 18 - Le classement général individuel au temps :

Le classement général individuel au temps, Maillot jaune parrainé par **COUESNON MARCHE DE BRETAGNE**, s'obtient par addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après midi.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrés lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 19 - Le classement meilleur grimpeur :

Le classement meilleur grimpeur, Maillot à pois parrainé par **HARMONIE MUTUELLE**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des cinq classements mis en place sur le parcours :

- Km 32,6 : Côte du Haut Houx Antrain
- Km 39,9 : Côte de La Choix avant Saint Ouen la Rouerie
- Km 62,7 : 1^{er} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 80,5 : 3^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 98,3 : 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur grimpeur, c'est la place au classement de l'épreuve en ligne qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 20 - Le classement meilleur animateur :

Le classement meilleur animateur, Maillot vert parrainé par **ADAF SOMATHERM**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :

- Km 20,3 : Entré Chauvigné
- Km 53,1 : D17 Sortie de la Selle en Cogles
- Km 71,6 : 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 89,4 : 4^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur animateur, c'est la place au classement de l'épreuve en ligne qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur animateur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 21 - Le classement meilleur Juniors 1^{ère} année :

Le classement du meilleur Juniors 1^{ère} année, Maillot blanc parrainé par **COQUELIN BATIMENT**, est réservé aux coureurs né en 2002 et s'obtient par l'addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après midi des coureurs concernés.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrés lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 22 - Protocole :

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet sur la ligne d'arrivée au Chatellier.

Seront conviés à l'arrivée du contre la montre pour la remise des fleurs et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Le vainqueur du contre la montre qui recevra le Maillot Jaune
- Le second qui recevra le Maillot à Pois
- Le troisième qui recevra le Maillot Vert
- Le premier Juniors 1^{ère} année qui recevra le Maillot Blanc

Seront conviés, après l'arrivée de l'épreuve en ligne, pour la remise des trophées et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Les trois premiers de l'épreuve en ligne
- Le vainqueur du classement de meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement de meilleur animateur
- Le premier Juniors 1^{ère} année du classement général individuel au temps
- Les trois premiers du classement général individuel au temps

Article 23 - Réclamations :

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivant :

30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements.

30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.

Article 24 - Contrôle Antidopage :

Le contrôle antidopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin au local prévu à cette effet derrière le podium d'arrivée.

Article 25 - Accord général :

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.



CENTRE HOSPITALIER DE FOUGERES

133 Rue de la Forêt - BP 10561 - 35305 FOUGERES CEDEX

TEL : 02-99-17-70-00

GRILLES DE PRIX

CLASSEMENT GENERAL – GRILLE 534/20

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix	109€	80 €	64 €	53 €	43 €	37 €	29 €	24 €	16 €	11 €

Places	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Prix	9 €	8 €	8 €	8 €	7 €	6 €	6 €	6 €	5 €	5 €

CLASSEMENTS MEILLEUR GRIMPEUR

Places	1	2	3
Prix	80€	60€	40€

CLASSEMENTS MEILLEUR ANIMATEUR

Places	1	2	3
Prix	80€	60€	40€

**2001**

- 1^{er} CADET Antoine ACC Marigny
- 2^{ème} PELE Alexandre VC MORTAIN
- 3^{ème} GERARD Armand VC DINANNAIS

2002

- 1^{er} GERARD Arnaud CC MONCONTOUR
- 2^{ème} GUERNION Gaëtan CC MONCONTOUR
- 3^{ème} CHEVAL Sylvain CC MONCONTOUR

2003

- 1^{er} GAUDIN Damien BEAUPREAU VS
- 2^{ème} DAVID J CC MONCONTOUR
- 3^{ème} HARDY Maxime SD 61

2004

- 1^{er} HARDY Maxime CC MONCONTOUR
- 2^{ème} GUYOT Yann VELOCE VANNETAIS
- 3^{ème} BOIORIEUX Gaël CC MONCONTOUR

2005

- 1^{er} CAVENET Neill COMITE 209
- 2^{ème} ROGER L COMITE 29
- 3^{ème} LE YONDRE OC LOCMINE

2006

- 1^{er} FONSECA Armindo COMITE 35
- 2^{ème} MAILLET Josselin VSP LA CHATAIGNERAIS
- 3^{ème} HARDY Romain COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2007

- 1^{er} TAILLEFER Florian LIVAROT
- 2^{ème} LAVILLE R COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 3^{ème} TOCQUE N COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2008

- 1^{er} GOUGEON Quentin CD MAYENNE
- 2^{ème} CLOAREC M UC BRIOCHINE
- 3^{ème} LUCIENNE V VSP LAMBALLE

2009

- 1^{er} KRAINER Taruia UC BRIOCHINE
- 2^{ème} COLLIN Antoine ECP DINAN
- 3^{ème} TIMEN Damien AC LANESTER

2010

- 1^{er} MARTIN Guillaume VCH
- 2^{ème} LEGAL J LANGUIDIC
- 3^{ème} NINA A LANESTER

2011

- 1^{er} LEDANOIS Kévin UC NANTES
- 2^{ème} GROUAULT Pierre VC SAINT HILAIRE
- 3^{ème} TASSEL R UC BRIOCHINE

2012

- 1^{er} GUILCHER Axel UC NATES ATLANTIQUE
- 2^{ème} ROLLAND L UC BRIOCHINE
- 3^{ème} GUERIN C VC SAINT HILAIRE

2013

- 1^{er} LATOUCHE Norman COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 2^{ème} BENOIST A COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 3^{ème} RICHEUX F COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2014

L' édition n'a pas eu lieu

2015

- 1^{er} FOURNIER Quentin ANGERS CYCLISME
- 2^{ème} GUEGAN Maël AS BREVINOIS
- 3^{ème} LEPINGLARD Nathan CHÂTEAU D OLLONNE

2016

- 1^{er} TURGIS Tanguis US METRO PARIS
- 2^{ème} LECAMUS LAMBERT Florentin CD35
- 3^{ème} MARIAULT Axel UC NATES ATLANTIQUE

2017

- 1^{er} LECAMUS LAMBERT Florentin CD35
- 2^{ème} DEVANNE Antoine CR POUZAUGE
- 3^{ème} MAERTENS Gautier UC BRIOCHINE

2018

- 1^{er} DAVID Maxence Sud de l'Heure Cyclisme
- 2^{ème} DUBOIS Pierre Emmanuel OC Redon
- 3^{ème} TOUMIRE Hugo VC Catenay

2019

- 1^{er} PAGE Hugo ES Auneau Cyclisme
- 2^{ème} TOUMIRE Hugo VC Catenay
- 3^{ème} HERON Antonin AS Tourlaville

2020

L' édition n'a pas eu lieu.

2021

L' édition n'a pas eu lieu.

2022

- 1^{er} BRIAND Enzo UC Nantes Atlantique
- 2^{ème} LAURENSOT Edgar OCC Cesson nais
- 3^{ème} HUE Antoine VCP Loudéac

2023

- 1^{er}
- 2^{ème}
- 3^{ème}

RETOUR EN IMAGES



Quentin FOURNIER - 2015



Tanguy TURGIS - 2016



Florentin LECAMUS LAMBERT - 2017



MAXENCE David - 2018



Hugo PAGE - 2019



Antoine Hue (à droite) a remporté la course en ligne devant Enzo Briand. | OUEST-FRANCE

Enzo BRIAND - 2022





HEBERGEMENT

Saint Germain en Cogles :

https://www.gites.fr/gites_un-esprit-champetre-et-convivial_saint-germain-en-cogles_38245.htm

https://www.gites.fr/gites_le-petit-courtoux_saint-germain-en-cogles_h545718.htm

https://www.gites.fr/gites_holiday-home-villamee-le-champ-marie_villamee_h539265.htm

<http://www.camping-gite.com/>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Saint-germain-en-cogles-35G131112.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Saint-germain-en-cogles-35G13020.html>

Le Chatellier :

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Le-Chatellier-Castel-Gite-35G13011.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Le-Chatellier-35G13023.html>

Maen Roch

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Maen-Roch-Gite-De-Clem-Et-Vava-35G13222.html>

Les portes du coglais

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Cabane-Sur-Pilotis-Les-Portes-Du-Coglais-35G13210.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Les-Portes-Du-Coglais-35G13041.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Cabane-Dans-Les-Arbres-Les-Portes-Du-Coglais-35G132102.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Les-Portes-Du-Coglais-L-ecottay-35G13204.html>

Antrain - Tremblay

https://www.gites.fr/gites_terre-et-mer-antrain-35-bretagne_antrain_48123.htm

https://www.gites.fr/gites_la-mahommerie---coquelin_tremblay_38047.htm

https://www.gites.fr/gites_maisonnette-de-vacances_antrain_h2530316.htm

https://www.gites.fr/gites_gite-le-1900_antrain_h340554.htm

https://www.gites.fr/gites_gite-l-hermine_antrain_h1392934.htm



19ème TOUR du COUESNON MARCHÉ DE BRETAGNE

Souvenir Marcel BOUVIER

RESTAURATION

Réservation avant le 22 MAI 2022

RESERVATION DES REPAS

Nom de l'équipe :

Nombre de repas : x **14.00 €** Total : €

Chèque à l'ordre : **AMCN**

Toute réservation sans chèque ne sera pas prise en compte

Renvoyer le coupon à l'adresse ci-dessous ou par mail à : **larcher.albert@orange.fr**

Johan.brosseau@gmail.com

Mr Albert LARCHER

amicalecyclistecoglaisnord@gmail.com

19 Allée de la chauvière

35133 SAINT GERMAIN EN COGLES

Tel : 06-70-79-68-54

HEBERGEMENT

POSABITAT

Promenade du Gué Maheu

35300 FOUGERES

02 99 94 39 50

mail: acceuil@posabitat.com

